

La négociation obligatoire

De la négociation choisie à la négociation subie ?

Les questions seront précédées d'une introduction historique rapide afin d'expliquer le contexte et les évolutions de la négociation obligatoire en France.

I. Délimitation de la notion de négociation obligatoire

Dans la branche

1. Qu'est-ce qu'une négociation de branche obligatoire ?

Présentation par un étudiant du M2 : l'encadrement et thèmes de la négociation obligatoire de branche prévus par le Code.

- La place de la négociation obligatoire dans la branche tend-t-elle à se renforcer ou au contraire, à diminuer avec l'essor de l'accord d'entreprise ?
- Quelle est la position des acteurs quant au caractère obligatoire de la négociation de branche ?
- Existe-t-il d'autres négociations obligatoires de branche que celles prévues par le code, notamment la question de la fusion des branches ?

Dans l'entreprise

2. Qu'est-ce que la négociation obligatoire ?

Présentation par un étudiant du M2 : l'encadrement et les thèmes de la négociation obligatoire d'entreprise.

- Existe-t-il d'autres négociations obligatoires que celles prévues par le code (PSE, établissements distincts du CSE, prime exceptionnelle) ?
- Pourrait-on étendre la négociation obligatoire aux entreprises dépourvues de D.S ?

3. Selon vous, quel est le thème emblématique de la négociation obligatoire ?

- Quels autres thèmes auraient mérité de faire l'objet d'une négociation obligatoire ?
- A l'inverse, pensez-vous que certains thèmes devraient en être exclus ?

- Pensez-vous que la négociation sur la GPEC devrait être rendue obligatoire en deçà du seuil des 300 salariés ?

II. La mise en œuvre de la négociation

4. A quel niveau de l'entreprise la négociation se déroule-t-elle ?

Présentation par un étudiants du M2 : les différents niveaux de négociation et le niveau de négociation par défaut.

- Peut-on négocier des thèmes de la négociation obligatoire au niveau du groupe ?
- Même question au niveau de l'UES ? de l'établissement ?
- Selon vous, quelles seront les thèmes susceptibles d'être pilotés au niveau supra-entreprise (en particulier au sein de groupes réunissant des activités hétérogènes) ?

5. Comment peut-on aménager la négociation obligatoire ?

- Quel outil pour l'aménagement de la négociation obligatoire ?
- Quelle doit être la fréquence des négociations ?
- Quelles opportunités sont offertes par la négociation sur la BDES ?
- Selon vous et en pratique, des sous-thèmes peuvent-ils être éludés lors de la négociation obligatoire ?
- Pensez-vous que la faculté d'augmenter la périodicité des négociations est pertinente sur chacun des thèmes, notamment sur la question de la rémunération ?